

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALUEJOLS

Séance du 05 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le cinq septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Valuéjols, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Christophe VIDAL

**Présents :** Jean-Yves MODENEL, Benoit ALINC, Christophe VIDAL, Bernard AURIERE, Sébastien BONNET, Dominique LAFON, Sandrine BOSMET, Benoit NAIRABEZE, Sandrine ANDRIEUX, Renée AMAGAT, Catherine PAGES-DELORME, Sébastien CROS

**Absents:** Lylia JUDON

**Date de convocation :** 23 août 2023

**Nombre de conseillers :** 13

**Nombre de présents :** 12

**Votants :** 12

**Secrétaire de séance :** Benoit ALINC

**061 2023**

### **OBJET DE LA DELIBERATION Modification du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Le Maire propose à l'assemblée délibérante,

- la création d'1 emploi d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe, titulaire à temps complet, à la place d'un adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe titulaire.
- La création d'1 emploi d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe, titulaire à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaire, à la place d'1 adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe titulaire.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 septembre 2023,

Filière technique :

Grade : adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe : ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 2

Filière administrative :

Grade : adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe : ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,  
DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

Certifié exécutoire

Le Maire

Christophe VIDAL

Publiée et transmise le 05 septembre 2023